

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 7 octobre dernier (1884), de nommer le R^{ev} Robert Kerr, membre du bureau protestant des examinateurs de Québec, en remplacement du R^{ev} W. Rawson, qui a résigné.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 octobre dernier (1884), de nommer MM. Didace Tassé et Léon Lorrain, commissaires d'écoles pour la ville d'Iberville.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 octobre dernier (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Chateauguay, Saint-Jean-Chrysostôme No. 1.—M. François Delage, en remplacement de M. G. Colpron.

Comté de Rimouski, Saint-Paul des Capucins.—M. Jean (*alias* John) Larivée, en remplacement de M. J. Gagné.

Comté de Saguenay, Bergeronnes.—M. Benjamin Simard, en remplacement de François Maltais, décédé.

Comté de Saguenay, Mille Vaches.—MM. David Tremblay et Pierre Tremblay, en remplacement d'eux-mêmes, et M. François St. Gélais, en remplacement de M. Octave Côté, absent, aucune élection n'ayant eu lieu en juillet dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 octobre dernier (1884), de distraire de "Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland," dans le comté de Bellechasse, la paroisse de "Saint-Damien de Buckland," dans le même comté et l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme paroisse.

Avis de demande d'annexion de municipalité, en vertu de l'acte 41 Vict., chap. 6.

Annexer à la paroisse Saint-Michel des Saints pour les fins scolaire, toute la partie du canton Provost qui se trouve à faire partie de la dite paroisse par proclamation du 8 avril dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 14 octobre dernier (1884), de faire les nominations suivantes, savoir :

1. Comme membres du bureau d'examineurs de Kamouraska.—Le R^{ev} F. X. Ludger Blais, en remplacement de feu le R^{ev} Pierre Patry et M. Louis Vincent Dumais, en remplacement de feu Alexis Thomas Michaud.

2. Comme membre du bureau d'examineurs des Iles de la Magdeleine. Le R^{ev} Auguste Picotte, en remplacement du R^{ev} Tancred Allard.

3. Comme membre du bureau d'examineurs de Waterloo.—Le R^{ev} Alfred Nadeau, en remplacement du R^{ev} Israël Courtemanche.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur, par un ordre en conseil en date du trois septembre dernier (1884), d'annexer à la municipalité de Notre-Dame du Mont-Carmel, comté de Kamouraska, pour les fins scolaires, toute cette partie de la deuxième concession de Saint-Pacôme, qui est annexée à Notre-Dame du Mont-Carmel, pour les fins religieuses, savoir : depuis la terre d'Octave Beau-lieu inclusivement, jusqu'à celle de Louis Roy, aussi inclusivement, formant en tout douze arpents de front.

Demande d'érection de municipalité.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de Saint-Méthode, tout le territoire qui forme la mission connue sous ce nom, dans le comté de Chicoutimi.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

28 octobre, 1884.

Avis de demande d'érection de municipalité.

Détacher de la municipalité des Saints-Anges, dans le comté de Reauce, les terres de Ferdinand et Octave Perreault, situées dans la partie du rang Saint-Gabriel, dans la dite municipalité, et les annexer à celle de Sainte-Marie, dans le même comté, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection de municipalité.

Détacher de la municipalité de Saint-Vincent de Paul, dans le comté de Laval, tout le terrain qui se trouve depuis le pont Viau et Jean-Baptiste Desjardins inclusivement à aller jusqu'à la terre d'Elie Dubuc et de Maxime Marois inclusivement, formant l'arrondissement No. 5, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Pont Viau."